

Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré

I. Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré. 1894-03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



VINGTIÈME ANNÉE

Le Panthéon de l'Industrie

REVUE HEBDOMADAIRE INTERNATIONALE ILLUSTRÉE DES EXPOSITIONS ET DES CONCOURS
MONITEUR DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
51, Rue Richer, 51

LE NUMÉRO : 50 CENTIMES

ABONNEMENTS ET ANNONCES
51, Rue Richer, 51

ON NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS ENVOYÉS

ADMINISTRATEUR : C. GEORGES
20^e Année. — Mars 1894. — N° 950.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

EN VENTE : ANNEES 1875-1876-1877-1878-1879-1880-1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1891-1892-1893 CHAQUE ANNÉE UN FORT VOL. 24 F.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Paris et département, un an, 24 fr. — Étranger, un an : Pays d'Europe, Egypte, Maroc, Tunisie, 27 fr. — Etats-Unis de l'Amérique du Nord, 29 fr. — Colonies françaises autres que les établissements de l'Inde et de la Nouvelle-Calédonie, 31 fr.

Sommaire

Biographie. — Causerie. — Bitter. — Pharmacie. — Vins de Jerez. — Malterie-brasserie. — Vins et spiritueux. — Miroiterie. — Variétés. — Théâtres. — Bulletin financier.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Établissements français de l'Inde, Nouvelle-Calédonie et dépendances, Etats de l'Amérique centrale et méridionale, Indes orientales et Néerlandaises, Mexique, Japon, Colonies Possessions. — Établissements Anglais, Guyane Hollandaise, 36 fr.

M. JULIEN DUMAS

Député de l'Ariège.



AINSI que nous l'avons déjà fait remarquer bien des fois, plus que jamais on constate chez tous les Français sérieux un besoin de pacification intérieure, une répugnance pour les luttes stériles,

pour les querelles de parti, qui manifestent par les votes plus encore que par les paroles.

Mais nous ne croyons pas que ces tendances de plus en plus générales aient jamais été formulées d'une manière plus nette, plus claire, plus précise que dans les lignes suivantes, que nous demandons la permission de reproduire textuellement, tant elles rendent bien l'état d'âme, pour employer une expression à la mode, de la grande majorité de Français :

« Vous devez être frappés comme moi, de l'impuissance et de l'incohérence qui dominèrent les débats du Parlement au cours des dix dernières années. La plupart des réformes promises se sont évanouies dans la stérilité des discussions politiques ; les budgets votés à la hâte pèsent tous les jours plus durement sur les contribuables.

« Cependant, dans le pays tout entier, en dépit de cette impuissance, un grand mouvement d'adhésion à la forme républicaine s'est accompli. Je souhaite que ce mouvement s'accroisse davantage, et que, désormais, le souci des luttes politiques toujours stériles étant écarté, l'attention de vos mandataires s'attache à la solution des problèmes qui préoccupent si vivement l'opinion publique. »

De qui sont ces paroles, respirant la bonne foi et indiquant une intelligence si exacte de la situation ?

Nous les trouvons dans la profession de foi adressée aux électeurs de l'arrondissement de Pamiers par M. Julien Dumas, actuellement député de cet arrondissement. Elles suffiraient pour indiquer dans quelle catégorie d'hommes politiques il faut classer cette sympathique personnalité, dont nous allons essayer d'esquisser rapidement la physionomie.

M. Julien Dumas est né à Sèvres (Seine-et-Oise)

le 1^{er} octobre 1857. Il est d'une excellente famille de robe. M. le baron de Sibert, conseiller d'Etat sous le second Empire, était son grand-père maternel. Son père, M. Dumas, aujourd'hui décédé, et qui était Ariégeois, fut premier président de la Cour d'appel d'Orléans ; il fut pendant seize ans conseiller général de l'arrondissement de Pamiers, que son fils représente aujourd'hui au Parlement.

Ayant terminé ses études classiques, M. Julien

et importantes affaires, au nombre desquelles on peut citer l'affaire Boland, qu'il a plaidée à Liège (Belgique), et l'affaire Rédier de la Villate, qu'il a plaidée à Toulouse. Ces procès, comme beaucoup de nos lecteurs s'en souviennent sans doute, ont eu un grand retentissement, soit en France, soit à l'étranger.

En même temps qu'il se faisait une grande situation à Orléans, puis à Toulouse, comme membre du barreau, M. Julien Dumas avait su s'acquérir de grandes sympathies à Luzenac, commune de l'arrondissement de Foix, canton des Cabannes, où sa famille était connue depuis longtemps, et a laissé les meilleurs souvenirs. Ces sympathies se manifestèrent d'une manière frappante il y a deux ans, époque où il fut élu maire de Luzenac.

Aux dernières élections générales, il se présenta comme candidat dans l'arrondissement de Pamiers, contre M. Wickersheimer, député sortant, radical, M. Gailhard, opportuniste, et M. Albert, socialiste. Il s'était d'ailleurs présenté déjà, et, sans avoir été élu, il avait réuni des suffrages très nombreux.

Au premier tour de scrutin, il n'obtint que 5,828 voix, alors que M. Wickersheimer en obtenait 6,294, M. Gailhard 3,646, et M. Albert 1,135. Mais le second tour montra bien que la majorité des électeurs de l'arrondissement de Pamiers n'était nullement inféodée à la politique radicale : le 3 septembre, le scrutin de ballottage donna la majorité absolue à M. Julien Dumas, qui obtint 8,911 voix, contre 8,765 suffrages donnés à M. Wickersheimer. Les deux autres concurrents s'étaient désistés.

Nous avons cité plus haut un passage important de la profession de foi du nouveau député de l'Ariège. Dans toute cette profession de foi, on retrouve la même netteté. Le candidat s'y présente franchement comme républicain libéral. Il y déclare désirer la pacification politique, grâce à l'acceptation loyale du gouvernement

républicain, et souhaiter la disparition des coteries, la création d'un grand parti vraiment et uniquement national. Il se montre partisan de la tolérance religieuse, et, abordant la question brûlante du socialisme, il émet les idées les plus justes, les plus sages, parmi lesquelles nous rele-



M. JULIEN DUMAS
Député de l'Ariège.

Dumas embrassa la carrière du barreau. Après avoir obtenu de la Faculté de Paris le diplôme de licencié en droit, il s'inscrivit d'abord à la Cour d'appel d'Orléans, puis à celle de Toulouse, où il plaide depuis longtemps. Il s'y est même acquis une solide notoriété, et a été chargé de nombreuses

vons celles-ci : « Le capital et le travail sont faits pour s'associer, non pour se combattre. Fixer leurs rapports dans un esprit qui révèle le respect de la propriété individuelle tout en écartant les accapareurs, telle doit être, à mon sens, l'œuvre économique de la Chambre de demain ».

N'oubliant pas qu'il doit représenter un pays agricole, il est prêt à défendre les intérêts de ses électeurs, en aidant à l'établissement de tarifs de douanes permettant au producteur français de trouver dans la vente des céréales la récompense de ses labeurs.

Dans le même ordre d'idées, nous trouvons, dans une lettre adressée par lui à l'un de ses amis, M. le docteur Rascol, cet intéressant passage :

« Vous savez combien tout ce qui peut ressembler à une réclame électorale répugne à mon caractère. Je crois cependant que la création de caisses de retraites, destinées à assurer une vieillesse tranquille aux travailleurs des champs et des villes, s'impose à l'attention des pouvoirs publics. Je crois aussi que la fondation d'une caisse agricole procurant aux cultivateurs, pour un intérêt de 3 0/0, le crédit qui leur est indispensable, devra être proposée à la Chambre dès les premiers mois de la prochaine législature. »

Dans la même lettre, il souhaite que l'assistance publique soit organisée d'une manière plus rationnelle et plus utile dans les départements, et que l'ouvrier puisse être soigné à domicile plutôt qu'à l'hôpital.

Peu de députés ont dû leur élection à l'énoncé d'idées aussi sages, aussi patriotiques. Ce républicain indépendant est, en même temps qu'un modéré, un homme de progrès. Il s'occupe toujours avec la plus grande sollicitude des intérêts des petits et des humbles, de l'amélioration du sort des travailleurs, et l'on peut être assuré qu'en toutes choses, il ne prendra conseil que de sa conscience et des intérêts du pays.

E. PILLOT.



CAUSERIE

L'Exposition universelle de Lyon en 1894.

BIEN que nous n'ayons plus que six ans à attendre pour assister à l'ouverture de la grande Exposition universelle de 1900, ce laps de temps pourrait paraître un peu long aux amateurs de ces grandes assises du travail. Fort heureusement, nous allons avoir à Lyon une Exposition dont l'importance est tout à fait exceptionnelle. Il y a bientôt deux ans que le Conseil municipal de Lyon prenait la résolution de faire appel à tout ce que la France et l'étranger comptent d'illustrations dans toutes les branches du commerce, des lettres, des sciences, de l'industrie, des arts, de leur donner rendez-vous pour 1894 ; le 20 et le 22 décembre 1892, le Président de la République rendait un décret sanctionnant la nomination de M. Claret comme concessionnaire général de l'Exposition lyonnaise.

En même temps paraissait le règlement général de l'Exposition dont le premier article faisait connaître que cette Exposition serait ouverte le 26 avril 1894 et close le 1^{er} novembre suivant.

Préface de l'Exposition de 1900, l'Exposition lyonnaise sera, comme elle, ouverte à tous les produits français, coloniaux ou étrangers. Elle sera internationale au point de vue de la soierie, de l'électricité et de l'hygiène.

Installée dans le magnifique parc de la Tête d'Or, qui lui sera un cadre merveilleux, elle rivalisera d'aspect avec les plus belles de ses devancières. Sa superficie couverte sera au minimum de 50,000 mètres.

La ville de Lyon, on le voit, a voulu faire beau

et grand : on reconnaîtra dans quelques semaines qu'elle a atteint ce double but.

Avons-nous besoin de dire que les appuis les plus précieux ont été assurés à l'Exposition lyonnaise ?

C'est d'abord la Chambre de commerce de Lyon qui, dès la ratification de la concession, prenait une délibération aux termes de laquelle elle décidait de contribuer par un concours financier à l'éclat de la représentation des diverses industries lyonnaises et votait, à cet effet, un emprunt de 250,000 francs à répartir entre les industries de la circonscription.

Un Comité d'honneur était, d'autre part, constitué : MM. le gouverneur militaire de Lyon, Rivaud, préfet du Rhône, le président de la Chambre de commerce de Lyon recevaient le titre de présidents d'honneur ; M. Gaillon, le maire éminent de Lyon, prenait la présidence effective de ce comité, où entraient les représentants au Parlement, au Conseil général, au Conseil d'arrondissement du département du Rhône, les membres des corps constitués de Lyon, de l'administration, les consuls des puissances étrangères à la résidence de Lyon, tous résolus à faire tous leurs efforts pour donner au monde un éclatant témoignage des bienfaits de la paix.

Mais si des concours précieux étaient, dès la première heure, acquis à l'œuvre patriotique entreprise par la municipalité lyonnaise, un élément puissant de succès était assuré du fait de la désignation de M. Claret comme concessionnaire général de l'Exposition.

Lancé de bonne heure dans la carrière des travaux publics, M. Claret a, depuis 1870, attaché son nom à des entreprises qui ont attiré sur lui l'attention de tout le monde de l'industrie. C'est lui qui fut chargé pendant la guerre franco-allemande d'établir les fossés d'enceinte de Lyon ; qui construisit, aux abords de cette ville, le fort de Brou ; on lui doit les barrages de Suresnes, l'égoût collecteur de Paris, le pont du Midi sur le Rhône ; on achève en ce moment les quais de Calais et de Boulogne, qui sont son œuvre.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Claret a vaillamment fait ses preuves comme homme de travail, de savoir, de dévouement.

On conçoit aisément qu'avec un pareil homme à sa tête, l'Exposition de Lyon, au succès de laquelle il s'est voué, ne puisse être qu'un éclatant triomphe.

Mais laissons le côté administratif ; les conditions d'organisation de l'Exposition universelle de 1894 pour dire ce que sera, au point de vue esthétique, cette Exposition, installée dans le merveilleux parc de la Tête-d'Or.

Qui ne connaît — au moins de réputation — le parc de la Tête d'Or dont s'enorgueillit à juste titre la grande cité lyonnaise ? On répète volontiers — et les Lyonnais moins que tous autres peut-être — qu'il est unique au monde. Ce qui est certain, c'est que l'étranger qui débarque à Lyon a deux objectifs : la Tête d'Or et Fourvières.

Lyon voulait faire beau et grand : ce que Lyon ne voulait pas, en outre, c'était livrer au jugement — toujours un peu prévenu — de l'étranger quelque chose de déjà vu, notamment en 1889, à Paris.

Il fallait à tout prix faire neuf. On y a réussi.

Le bâtiment — ou, pour parler plus exactement, le palais principal, lequel, répétons-le, ne couvre pas moins de 50,000 mètres de surface — est de forme polygonale, à foyer unique, conception ingénieuse qui réalise à la perfection le rayonnement indispensable à tout bon classement, et donne aux exposants la certitude que leurs produits, admirablement en vue, amèneront fatalement devant eux les visiteurs.

Le spectateur placé à la hauteur de 20 mètres sur le balcon du dôme central pourra, grâce à cette disposition, lire, déroulée et vivante, l'industrie moderne étalée sur 45,000 mètres carrés de superficie, réalisant, sous l'aspect d'une salle unique au monde, ayant 232 mètres de diamètre et faite de 8 fermes seulement, les plus belles arènes industrielles que la grande cité pouvait jamais espérer.

Nous sommes loin, on le voit, de la Galerie des Machines, la merveille des merveilles de 1889 !

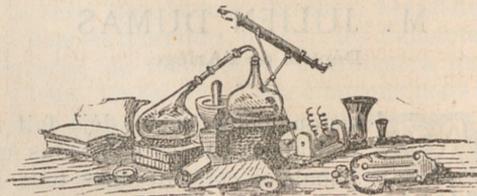
Le spectacle que donnera ce gigantesque palais, le soir, sous le ruissellement de la lumière électrique sera absolument inoubliable.

Voilà pour le palais principal, et c'est en dire bien peu que de s'arrêter à la brève description que nous venons d'en faire.

Il ne sera pas seul dans le parc : tout autour du lac, disséminés sur les pelouses, dans les massifs d'arbres magnifiques qui sont l'ornement connu et si apprécié de la Tête d'Or, le visiteur passera tour à tour devant le pavillon de la Ville de Paris, le palais des Beaux-Arts, le pavillon des Arts religieux, ceux de l'Agriculture, des Colonies, etc.

Et toujours il aura ce sentiment que les organisateurs de l'Exposition ont voulu que le côté utile, pratique de ce concours de toutes les forces industrielles du monde disparût au premier abord sous tout ce que l'imagination humaine peut rêver et créer pour le plaisir des yeux.

En somme, cette Exposition grandiose se présente sous les meilleurs auspices, elle a tout ce qu'il faut pour réussir, et l'on peut lui prédire à coup sûr un éclatant succès.



LA FABRICATION DU BITTER AU HAVRE

PARMI les produits de la distillerie, les apéritifs sont, en général, ceux qui jouissent de la plus grande faveur, ceux qu'on recherche de préférence dans les grandes villes où l'appétit, moins vif en raison des conditions mêmes de l'agglomération, a besoin d'être réveillé par des stimulants, par des breuvages toniques et rigoureusement conformes, dans leur composition, aux lois de l'hygiène.

Au nombre de ces préparations, entre celles qui rendent les plus grands services à la consommation, le bitter occupe le premier rang. Mais, même parmi les bitters qui se débitent couramment, il convient de faire un choix, car autant une liqueur de cette nature, bien préparée avec des substances soigneusement choisies, peut être salutaire, autant, lorsqu'elle est frelatée, elle peut devenir nuisible aux consommateurs.

Nous sommes donc heureux que notre séjour au Havre, ville justement célèbre pour ses bitters, nous fournisse l'occasion de donner sur ce sujet à nos lecteurs d'utiles indications.

Disons-le tout de suite : une étude comme celle qu'on va lire se recommande d'autant plus à l'attention que, contrairement à la plupart de celles qu'on trouve dans ce journal, elle sera certainement unique. Nous n'en ferons plus de semblable, en effet, pour la raison bien simple que l'établissement dont nous allons parler est seul en son genre. C'est la fabrique de bitter par excellence, et son chef est le créateur du vrai *Bitter havrais*, le meilleur de tous, le seul qui soit préparé comme nous allons l'indiquer.

Le bitter, nous le répétons avec une conviction absolue, est sans conteste le meilleur des apéritifs en usage. Quand il est bien fait, c'est un stomachique et un tonique de premier ordre. Les matières premières qui entrent dans sa composition, quand elles sont consciencieusement choisies et employées, sont toutes éminemment bienfaisantes : pas un médecin sérieux ne dira le contraire.

Il est, par suite, à peine utile de faire remarquer les avantages de ce produit sur tous ces amers qu'on fabrique depuis quelque temps et dont on voit naître constamment de nouveaux spécimens,